Envoyé en préfecture le 22/12/2017 Reçu en préfecture le 22/12/2017 Affiché le 22/12/2017

ID: 084-258403153-20171218-DCS_2017_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 18 Décembre 2017

DCS n°2017-41

Date de convocation : 8 Décembre 2017

Délégués en exercice: 49

Titulaires: 23 Suppléants: 5

Absents non remplacés: 22

Quorum: 25

Votants: 27

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre, à quinze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS:

M. CASTELLI - Mme RIGAULT - Mme JULIEN - Mme D'INGRANDO - Mme ANCEY - M. SOLER - M. RANDOULET - M. ROCHE - M. SANDEVOIR - M. MANETTI - M. MALEN - M. BISCARRAT - M .PASERO - M. MARQUOT - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - Mme LAFAURE - M. GARCIA - Mme DAMAS - M. GRAU - Mme WINKELMANN - M. LEAUNE - M. DRIEY - Mme GRANDMOUGIN - M. CROZET - M. GABRIEL - M. SAURA

ETAIENT EXCUSES:

Mme HELLE - M. GRANIER - M. BEL - M. BANACHE - M. BELLEVILLE - M. CHARLUT - M. FENOUIL - M. PAGET - M. BOMPARD - Mme ESPENON - M. DELFORGE - Mme GOURLOT

ETAIENT ABSENTS:

M. COSTA - M. ROBELET - M. BOLEA - M. DEMANSE - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. ULLMANN - M. AVRIL - M. MUS - M. PERRAND

Tel: 04 32 76 73 00 / Fax: 04 32 76 22 15

contact@scot-bva.fr

Secrétaire de séance : Monsieur Louis BISCARRAT

OBJET : Annule et remplace la délibération DCS n°2017-25 - Décision Modificative n°1 - Exercice 2017

Rapporteur: Christian RANDOULET

La Décision Modificative n°1 prise par délibération DCS n°2017-25 le 26/06/2017 comportait une erreur matérielle (équilibre par section en intégrant les virements par section). Il convient de la rectifier ainsi :

Envoyé en préfecture le 22/12/2017 Reçu en préfecture le 22/12/2017 Affiché le 22/12/2017

ID: 084-258403153-20171218-DCS 2017 41-DE

Annule et remplace la DECISION MODIFICATIVE N°1 -

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	25 983,45 €	0,00€	0,00€
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00€	25 983,45 €	0,00€	0,00€
R-74751-020 : GFP de rattachement	0,00€	0,00 €	0,00€	25 983,45 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00€	0,00€	0,00€	25 983,45 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	25 983,45 €	0,00 €	25 983,45 €
INVESTISSEMENT	TO SEC.			
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00€	25 983,45 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00€	0,00€	0,00€	25 983,45 €
D-202-020 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	0,00 €	5 713,00 €	0,00 €	0,00€
D-2031-020 : Frais d'études	0,00 €	20 270,45 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	25 983,45 €	0,00€	0,00€
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	25 983,45 €	0,00€	25 983,45 €
Total Général	51 966,90 €		51 966,90 €	

Pour mémoire la délibération avait été prise pour les raisons suivantes :

Par Arrêté en date du 11 Mai 2017, parvenu au siège du Syndicat le 15 Mai 2017, Monsieur le Préfet de Vaucluse a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (CCAOP) au Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon (SMBVA).

Il avait été proposé et approuvé de calculer le montant de la participation de la CCAOP pour l'année 2017 au regard de la date officielle de son adhésion, soit au prorata temporis.

Ainsi ce montant devrait être le suivant :

Dernière population totale INSEE connue = 19 247 habitants X 2,16 € par habitant = 41 573,52 € : 12 mois = 3 464,46 € X 7,5 mois (15 Mai 2017) = 25 983,45 €.

Cette participation nécessite une décision modificative budgétaire (DM n°1), qui s'équilibre ainsi :

- > En recettes de fonctionnement + 25 983,45 €
- > En dépenses de fonctionnement + 25 983,45 € (virement à la section d'investissement)
- En dépenses d'investissement + 25 983,45 € (dont 20 270,45 € en frais d'études qui correspondent à la production d'une donnée complémentaire occupation du sol pour le territoire de la CCAOP) et + 5 713,00 € (pour des frais de réalisation de documents d'urbanisme)

Tel: 04 32 76 73 00 / Fax: 04 32 76 22 15

contact@scot-bva.fr

> En recettes d'investissement + 25 983,45 € (virement de la section de fonctionnement)



Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le 22/12/2017

ID : 084-258403153-20171218-DCS_2017_41-DE

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du BP 2017 telle que décrite ci-dessus qui annule et remplace la délibération DCS n°2017-25 du 26/06/2017.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité:

POUR: 27CONTRE: 0

■ ABSTENTION: 0

Mme GRANDMOUGIN, suppléante de M. DRIEY, n'a pas pris part au vote.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme Le Président Christian RANDOULET

Tel: 04 32 76 73 00 / Fax: 04 32 76 22 15 <u>contact@scot-bva.fr</u>

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon 164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET